

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	Paramètres analysés.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

Polluants à analyser

Paramètres demandés par la délibération :

<p>c) Dans le cas de rejet dans le milieu naturel (ou dans un réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matières en suspension : la concentration ne doit pas dépasser 100 mg/l si le flux journalier n'excède pas 15 kg/j, 35 mg/l au-delà • DCO : la concentration ne doit pas dépasser 300 mg/l si le flux journalier n'excède pas 100 kg/j, 125 mg/l au-delà • DBO5 : la concentration ne doit pas dépasser 100 mg/l si le flux journalier n'excède pas 30 kg/j, 30 mg/l au-delà <p>Dans tous les cas, les rejets doivent être compatibles avec la qualité des cours d'eau.</p> <p>d) Polluants spécifiques : avant rejet dans le milieu naturel ou dans un réseau d'assainissement collectif urbain :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Indice phénols : 0,3 mg/l si le flux est supérieur à 3 g/j 2. Chrome hexavalent : 0,1 mg/l si le flux est supérieur à 1 g/j 3. Cyanures totaux : 0,1 mg/l si le flux est supérieur à 1 g/j 4. AOX : 5 mg/l si le flux est supérieur à 30 g/j 5. Arsenic : 0,1 mg/l si le flux est supérieur à 1 g/j 6. Hydrocarbures totaux : 10 mg/l si le flux est supérieur à 100 g/j 7. Métaux totaux : 15 mg/l si le flux est supérieur à 100 g/j <p>Ces valeurs limites sont à respecter en moyenne quotidienne. Aucune valeur instantanée ne doit dépasser le double des valeurs limites de concentration.</p> <p>e) Substances toxiques, bioaccumulables ou nocives pour l'environnement : avant rejet dans le milieu naturel ou dans un réseau d'assainissement collectif urbain :</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Anthracène : 1,5 mg/l 9. Benzène : 1,5 mg/l 10. Biphényle : 1,5 mg/l 11. Cadmium et ses composés : 0,2 mg/l 12. Dichlorométhane : 1,5 mg/l 13. Éthylbenzène : 1,5 mg/l 14. Naphtalène : 1,5 mg/l 15. Toluène : 4 mg/l 16. Xylènes : 1,5 mg/l <p>Les valeurs limites du présent point sont respectées en moyenne journalière. Aucune valeur instantanée ne dépasse le double des valeurs limites de concentration fixée par la présente annexe.</p> <p>Les installations de traitement, lorsqu'elles sont nécessaires au respect des valeurs limites imposées au rejet, sont conçues de manière à faire face aux variations de débit, de température ou de composition des effluents à traiter, en particulier à l'occasion du changement de type de produits traités.</p>

Délibération n°807-2012/BAPS/DENV du 10 décembre 2012

Paramètres analysés :

Analysés par CAPSE	Demandés dans la délibération	Analysés par CAPSE	Demandés dans la délibération
pH*	X	Cyanures totaux	X
Température*	X	AOX	X
MES	X	COT	X
DCO	X	HCT (C5-C40)	X
DBO5	X	HAP (16) + Biphényle	X
Indice Phénols	X	BTEX	X
Chrome	X	Métaux (12) dont le Cadmium	X
Chrome hexavalent	X	Arsenic	X
COHV	X		

* : Paramètres analysés *in situ*

***Ce document et les informations qu'il contient sont confidentiels.
Il ne peut en aucun cas être diffusé à des tiers sans l'accord préalable de la société.***

 CAPSE CAPITAL SECURITE ENVIRONNEMENT NOUVELLE CALEDONIE	DOC – N°	Paramètres analysés.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

Détail des paramètres analysés par CAPSE NC :

Concernant les **BTEX**, voici le détail des paramètres analysés :

COMPOSES AROMATIQUES VOLATILS

benzène	µg/l
toluène	µg/l
éthylbenzène	µg/l
orthoxyène	µg/l
para- et métaxyène	µg/l
xyènes	µg/l
BTEX totaux	µg/l

Concernant les **HAP**, voici le détail des paramètres analysés :

HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES

naphtalène	µg/l	Q
acénaphtylène	µg/l	Q
acénaphène	µg/l	Q
fluorène	µg/l	Q
phénanthrène	µg/l	Q
anthracène	µg/l	Q
fluoranthène	µg/l	Q
pyrène	µg/l	Q
benzo(a)anthracène	µg/l	Q
chrysène	µg/l	Q
benzo(b)fluoranthène	µg/l	Q
benzo(k)fluoranthène	µg/l	Q
benzo(a)pyrène	µg/l	Q
dibenzo(ah)anthracène	µg/l	Q
benzo(ghi)pérylène	µg/l	Q
indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	Q
Somme des HAP (10) VROM	µg/l	Q
Somme des HAP (16) - EPA	µg/l	Q

*Le composé **Biphényle** sera également analysé avec les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques.

Concernant les **métaux**, voici le détail des paramètres analysés :

METAUX

antimoine	mg/kg MS
arsenic	mg/kg MS
baryum	mg/kg MS
cadmium	mg/kg MS
chrome	mg/kg MS
cuiivre	mg/kg MS
mercure	mg/kg MS
plomb	mg/kg MS
molybdène	mg/kg MS
nickel	mg/kg MS
sélénium	mg/kg MS
zinc	mg/kg MS

	DOC – N°	Paramètres analysés.docx
	TYPE	Dossier de déclaration ICPE
Titre	Aire de lavage de conteneurs souillés au fioul lourd – Nouméa – SOCADIS	

Concernant les **COHV**, voici le détail des paramètres analysés :

1,2-dichloroéthane
 1,1-dichloroéthène
 Cis 1,2-dichloroéthylène
 Trans 1,2-dichloroéthylène
 Dichlorométhane
 1,2-dichloropropane
 1,3-dichloropropène
 Tétrachloroéthylène
 Tétrachlorométhane
 1,1,1-trichloroéthane
 Trichloroéthylène
 Chloroforme
 Chlorure de vinyle
 Hexachlorobutadiène
 Bromoforme